

Syndicat C.G.T. des musées d'Orsay et de l'Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie – Jardin des Tuileries – 75001 PARIS
mel : cgt.orangerie@culture.gouv.fr

Compte rendu du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2011

En bref :

Bilan de l'exécution des travaux de réaménagement du musée d'Orsay (pour information) page 3

Activités de l'établissement : réouverture, expositions, acquisitions
(pour information) page 3

Politique de rémunération (pour délibération) page 4

Attribution d'un chèque cadeau exceptionnel (pour délibération) page 5

Politique tarifaire (pour information) page 5

Tarifs des locations d'espaces (pour délibération) page 5

Activités et affaires financières (pour délibération) page 6

Cartographie des risques financiers et comptables et plan d'action
(pour information) page 7

Conventions (pour délibération) page 7

Déficits de caisse 2010 et 2011 (pour délibération) page 8

Politique de démocratisation culturelle et plan d'action
(pour information) page 8

Procès verbal du CA du 23 juin 2011 (pour délibération) page 9

En détail :

Composition du CA

Membres de droit :

Le président du conseil d'administration : M. **Guy Cogeval**, président de l'EPMOO

Représentants de l'État :

M. **Philippe Josse**, directeur du Budget

M. **Guillaume Boudy**, secrétaire général (MCC), (*excusé*)

représenté par M. **David Zivie**, sous-directeur des affaires financières

M. **Philippe Bélaval**, directeur général des patrimoines (MCC), (*excusé*)

Mme **Marie-Christine Labourdette**, chef du Service des musées de France

Membres nommés :

M. **Jacques Attali**, président de la Commission pour la libération de la croissance française (*excusé*)

M. **Jérôme Clement**, président d'Arte France

M. **Antoine Gosset-Grainville**, directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts (*excusé*)

M. **Philippe de Montebello**, ancien directeur du Metropolitan Museum de New York

M. **François Perol**, président du groupe bancaire Natixis (*excusé*)

Mme **Maryvonne de Saint-Pulgent**, conseillère d'État, présidente du Comité d'histoire du ministère de la Culture

Représentants élus des conservateurs :

M. **Yves Badetz** (suppléant : M. **Xavier Rey**)

Mme **Alice Thomine Berrada** (suppléante : Mme **Marie-Madeleine Massé**)

Mme **Caroline Mathieu** (*excusée*) (suppléante : Mme **Isabelle Cahn**, *excusée*)

Représentants élus des personnels :

M. **Franck Granados** (suppléante : Mme **Catherine Toulgoat**)

M. **Didier Hunsicker** (suppléante : Mme **Isabelle Loutrel**)

Membres avec voix consultatives :

M. **Thierry Gausseron**, administrateur général de l'EPMOO

Mme **Marie-Paule Vial**, directrice du musée de l'**Orangerie**

Mme **Isabelle Julia**, directrice du musée national Hébert

Mme **Jocelyne Denis**, agent comptable

Invités :

Mme **Anne Meny-Horn**, administrateur général-adjoint du musée d'Orsay

Mme **Delphine Capdepuy**, secrétaire générale du musée de l'Orangerie

M. **Philippe Casset**, chef du département administratif et financier

Mme **Cécile Roux**, responsable des affaires juridiques

Bilan de l'exécution des travaux de réaménagement du musée d'Orsay (pour information)

La Direction explique que les travaux de réaménagement du Pavillon Amont ont créé 1190 m² de nouvelles « surfaces muséographiques » (en réalité 1090 m² de surfaces muséographiques et 100 m² pour le café de l'Horloge). La **CGT** observe qu'en juin 2009, la surface globale créée était de plus du double : 2500 m² annoncés.

5000 m² de surfaces muséographiques (dont le café de l'Horloge !) et de circulation ont été renovés (galerie des impressionnistes, salle « des colonnes », cabinets mitoyens).

Selon le bilan de la Direction du M'OO, le coût total est de *un peu plus* de 20 millions € (21 millions € selon la Cour des Comptes) avec une participation de l'État à hauteur d'1/3 (hors tympan est).

La **CGT** constate que le coût annoncé en 2009 était de 11 millions € (presque intégralement autofinancés par l'établissement). Soit un différentiel de 10 millions €, (+ 47 % de surcoûts) qui s'explique en partie par des évolutions et modifications des travaux durant le déroulement des opérations.

Sources :

	CA EPMOO 2009		Cour des comptes 2011	
Pavillon amont		7,7 M €	13,7 M €	9,7 M €
Tympan est				4 M €
Galerie impressionniste	3,5 M €	5,2 M €	11,4 M €	
Salle des colonnes	1,7 M €			
Total		12,9 M €	25,1 M €	

Le café Campana de l'Horloge, budgété : 1,2 million € en 2009,
voit sa facture finale s'établir à : 1,6 million € en 2011.

Activités de l'établissement : réouverture, expositions, acquisitions (pour information)

La Direction du M'OO se félicite de la réouverture du Musée d'Orsay dans les délais impartis et de son écho dans la presse internationale. Elle se réjouit que depuis la réouverture, la fréquentation ait fait un bond de 15 % par rapport au même mois (novembre) en 2010.

Pour la **CGT**, le contraire serait décevant, compte tenu de la force de frappe de la campagne publicitaire pluri-médias (depuis plus de trois mois, des affiches dans le métro, un record de longévité).

Les représentants de la tutelle MCC félicitent la Direction du M'OO ainsi que ses équipes et ajoutent que le Ministère de la Culture est heureux de s'être associé à ce « beau projet » (pour 1/3 du coût total).

La Direction fait un bilan de la fréquentation des expositions temporaires présentées aux Musées d'Orsay et Orangerie ainsi que celles présentées « hors les murs » pour l'année 2011 et annonce le programme des expositions pour l'année 2012. Par suite de la réouverture des espaces muséographiques du musée d'Orsay, moins d'exportations

d'expositions sont prévues en 2012, mais celles-ci restent un levier majeur d'autofinancement.

La **CGT** rappelle que celles-ci n'étaient justifiées que le temps des travaux - pour les financer en partie – mais qu'elles sont désormais reconduites ; les travaux aussi, et à un rythme soutenu, qui verra parachever « *la complète transformation du musée d'Orsay* » en 2013 !

Pour les acquisitions, l'année 2011 a été « *exceptionnelle* » se félicite la Direction.

Politique de rémunération

Conditions de rémunération des agents contractuels de l'État transférés à l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie (pour délibération)

La **CGT** observe que 17 contractuels seulement sur 38 se sont portés volontaires pour un transfert qui ne comportait, selon la Direction, « *que des avantages.* » Il s'agit notamment de personnels occupant des postes élevés dans la hiérarchie.

Le plafond d'emploi global 2012 est confirmé : 623 emplois en ETP. Mais par suite du transfert de 17 agents contractuels, la répartition est modifiée :

Le plafond d'emploi d'Etat (MCC) diminue, de 450 à **434** ETP titre II.

Le plafond d'emploi du M'OO augmente, de 189 à **206** ETP titre III.

L'impact sur la masse salariale du transfert de 17 agents contractuels d'État sur le plafond d'emploi et la gestion directe de l'établissement sera notifié dans la DM1 (transfert compensé par subvention de l'État pour charges de service public).

L'EPMOO doit provisionner sur la masse salariale 110 000 € pour supporter le différentiel de charges de ces 17 contractuels, afin d'acquitter la taxe sur les salaires.

La **CGT** a fait des observations sur les documents versés au dossier du CTP du 29 septembre 2011, prises en note par la Direction. Les documents versés au dossier du CA du 1^{er} décembre 2011 ne tiennent aucun compte de ces observations.

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Conditions de rémunération à la tâche, à l'acte ou à l'heure pour un acte ponctuel (pour délibération)

Il s'agit de fixer la liste et le montant des rémunérations à la tâche, à l'acte ou à l'heure susceptibles d'être versées par l'établissement pour un acte ponctuel. Cela concerne essentiellement les activités de l'Auditorium (conférences, débats, tables rondes), les activités éditoriales (rewriting...) et celles pour l'organisation des expositions temporaires (commissariat, rémunération à négocier au cas par cas).

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Conditions de rémunération des techniciens intermittents de l'Auditorium (pour délibération)

Ces personnels sont rémunérés dans le cadre du régime de l'intermittence sur des taux horaires qui n'ont jamais été réévalués depuis 2005. Une « *légère augmentation* » (6 %

environ) est aujourd'hui proposée par la Direction, que la **CGT** estime insuffisante, car elle ne rattrape pas la perte de pouvoir d'achat (inflation de 12 % entre 2005 et 2011).

Les taux horaires seront actualisés chaque année en fonction de la progression du point d'indice de la Fonction publique. La **CGT** s'en réjouit mais observe que le point d'indice est gelé en 2011 et 2012, et que ces personnels ne sont pas indicés...

Le nouveau barème intègre de nouvelles fonctions ainsi qu'un taux de travail de nuit (au-delà de minuit) pour les événements exceptionnels.

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Attribution d'un chèque cadeau exceptionnel (pour délibération)

Conséquence d'un engagement pris par la direction auprès des représentants du personnel suite au mouvement de grève qu'a connu l'établissement en juin 2011, la Direction propose le versement à titre exceptionnel d'un chèque cadeau d'un montant de 100 € pour récompenser les efforts des personnels durant deux années de grands travaux avec maintien de l'ouverture au public. Ce chèque cadeau sera soumis aux cotisations sociales et cette opération sera imputée au budget du personnel 2011.

Avis favorable unanime.

Politique tarifaire

Tarifification de l'accès aux collections permanentes du musée d'Orsay (pour délibération)

Les nouvelles salles du pavillon amont justifient pour la Direction l'augmentation du droit d'entrée pour les collections permanentes d'un euro au 1^{er} janvier 2012 (du tarif plein : 9 €, du tarif réduit : 6,50 €, ainsi que du billet jumelé Orsay-Orangerie : 14 €), d'autant plus que la « concurrence » reste plus chère.

Le Président – qui fixe la politique tarifaire - s'engage « *moralement* » auprès de la tutelle MCC à ne pas augmenter les tarifs pendant une période de trois ans, au-delà du taux cumulé de l'inflation (référence INSEE).

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Tarifification de l'accès aux expositions temporaires du musée d'Orsay (pour délibération)

Les expositions majeures peuvent donner lieu à un tarif majoré de 3 €, afin de valoriser les expositions « *au juste prix* » et de permettre au visiteur de constituer sa visite « *à la carte* » :

collections seules ; ou bien collections + exposition.

La formule exposition seule, elle, est retirée de la carte.

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Tarification des mises à disposition d'espaces au musée d'Orsay et au musée de l'Orangerie (pour délibération)

Les tarifs de location d'espaces au musée de l'Orangerie, insuffisamment compétitifs par rapport à ceux pratiqués par la « concurrence » sont baissés pour être plus attractifs. Des formules souples et modulables sont proposées.

Des réunions de prestige pourront se dérouler dans les salles des *Nymphéas*, avec collation dans « l'espace verrière » ; c'est-à-dire en fait le hall d'accueil !

Pour le musée d'Orsay, la valeur ajoutée par les designers Campana justifie pour la Direction l'augmentation des tarifs de location d'espace du café.

De nouveaux espaces viennent encore s'ajouter à ceux déjà offerts à la privatisation :

- l'espace du *Lion* de Barye au rez-de-chaussée (en face du café du *Lion*)
- le salon de l'Horloge (au 5^e étage, près du comptoir RMN-GP)
- le petit amphithéâtre (au niveau -2)

La CGT se demande quels espaces de la zone publique échappent encore à la privatisation !

Avis favorable unanime à l'exception de la CGT qui s'abstient.

Activités et affaires financières

Indicateurs d'activité (pour information)

La fréquentation 2011 et les recettes de billetterie ont dépassé les objectifs, notamment en raison de l'exposition *Manet*.

Décision modificative n° 3 au budget primitif 2011 (pour délibération)

Les ressources propres ont dépassé les objectifs prévus, notamment grâce à la forte fréquentation de l'exposition *Manet* mais aussi grâce aux redevances perçues sur les activités commerciales des concessionnaires. Les dépenses de fonctionnement ont connu des réajustements à la baisse ; les économies ont été versées au fonds de roulement de l'établissement. A l'exception de deux postes de dépense qui ont été augmentés, compte tenu de l'intensité des mouvements d'œuvres : la régie des œuvres et les travaux de peinture.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour les expositions au musée d'Orsay augmentent de + 800 000 € en 2012. Mais les recettes attendues sont estimées à 500 000 €, malgré la hausse tarifaire.

La CGT évoque le rapport de la Commission des Finances du Sénat qui pointe plusieurs établissements publics du MCC ayant surévalué le nombre de visiteurs bénéficiant de la gratuité 18-25 ans, puis employé la compensation financière à des dépenses sans lien avec la cible. La Direction nous répond que l'EPMO n'est pas concerné car le comptage des visiteurs 18-25 ans a été effectué très précisément.

Pourtant, on lit ceci : « Rapport de la commission des finances du Sénat (17 nov. 2011) sur PLF 2012, page 30 à 36 :

gratuité 18-25 ans Orsay :

compensations versées :	1 014 641 € en 2009 - 1 352 855 € en 2010.
compensations réellement dues :	859 626 € en 2009 - 1 146 169 € en 2010
surcompensations :	155 015 € en 2009 - 206 686 € en 2010
total des surcompensations 2009 et 2010 au musée d'Orsay : 361 701 €. »	

En 2012, le montant de la subvention compensatrice est réduit, par suite d'une baisse de 5 % de la fréquentation réelle des 18-25 ans.

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Budget primitif 2012 (pour délibération)

Le budget 2012 est marqué « *par la perspective d'une fréquentation élevée, qui devrait atteindre un niveau sans précédent.* »

La progression à Orsay est évaluée à + 5 % (3,23 millions visiteurs attendus)

La progression à l'**Orangerie** est évaluée à + 3 % (660 000 visiteurs attendus)

En 2011, la fréquentation au musée de l'**Orangerie** a chuté de - 7 %.

Les travaux de rénovation se poursuivront (sans fermeture au public), dans les salles du rez-de-chaussée à Orsay et dans les collections à l'**Orangerie**.

La librairie-boutique RMN-GP connaîtra d'importants travaux, à sa charge : le chantier entraînera la fermeture de la boutique principale pendant 6 mois (mars-août 2012).

La **CGT** se réjouit que les crédits budgétés pour l'action sociale (appelée « *œuvres sociales* ») soient relevés de 0,02 millions € et atteignent 0,23 millions € en 2012, ce qui représente 2,37 % de la masse salariale. Toutefois, ce relèvement ne signifie pas une réelle augmentation, puisqu'il ne fait que répercuter l'augmentation de 4 % de la masse salariale.

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Cartographie des risques financiers et comptables et plan d'action (pour information)

Dans l'optique de la certification des comptes du M'OO (opérateur) en 2013, une démarche de contrôle interne a été mise en place. La Cour des Comptes, certificateur des comptes de l'État, note que le contrôle interne des opérateurs est souvent lacunaire.

Un plan d'action 2011-2013 a pour objectif d'améliorer la gestion. La tutelle MCC remercie l'établissement pour ce travail en le jugeant très utile dans un contexte qu'elle estime particulier.

Conventions (pour délibération)

Contrat de délégation de service public pour l'organisation et la gestion d'un service public d'audioguidage pour les visiteurs du musée d'Orsay et du musée de l'**Orangerie** (pour délibération)

Les contrats régissant le service d'audioguidage et de distribution d'audiophones aux musées d'Orsay et de l'**Orangerie** par trois sociétés sont arrivés à terme le 31 décembre 2011. L'établissement a tiré profit de cette concomitance de calendrier pour réaliser un marché global de 5 ans sur les deux musées avec une seule société, et en négociant à la hausse la redevance d'exploitation perçue par le M'OO. A cette occasion, le délégataire réalisera et commercialisera des applications pour Smartphones.

La **CGT** désapprouve l'inexistence de clauses sociales dans le contrat DSP. Le chapitre « *Personnel affecté* » indique seulement que ce personnel doit être « *courtois* » et « *en*

nombre suffisant pour assurer un service continu, garantir l'efficacité et la rapidité de ce service », « se relayer entre les sites Orsay et Orangerie. »

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Avenant à la convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public du musée d'Orsay, concernant l'exploitation d'espaces commerciaux : boutique librairie RMN-GP (pour délibération)

Selon la Direction du M'OO, la RMN-GP a proposé au musée d'Orsay de réaménager sa librairie-boutique principale, située au rez-de-chaussée, pour des raisons esthétiques : redonner une visibilité de la salle des colonnes et de l'allée centrale, partiellement occultées par la mezzanine créée en 2006.

Des travaux importants débuteront donc dès le printemps 2012 et porteront sur la librairie-boutique ainsi que sur les deux comptoirs situés en début de nef. Ils seront pris en charge financièrement par la RMN-GP, en contrepartie d'une prolongation de la convention jusqu'en 2022 ainsi qu'une substantielle augmentation de la redevance versée au musée d'Orsay, après de longues négociations : 11 % au lieu de 7,1 %, et progressif automatiquement durant le calendrier de la convention et aussi en fonction du chiffre d'affaires.

La tutelle MCC se réjouit de cet accord qui permet selon elle à la RMN-GP de conforter son repositionnement sur le champ commercial.

On le voit une fois de plus, le renouvellement des conventions sont l'occasion pour la Direction du M'OO de faire supporter le financement de travaux et de négocier à la hausse les redevances d'exploitation versées au musée pour augmenter ses ressources propres, en contrepartie d'un objectif de progression de la fréquentation de 5 % minimum par an (et donc de la clientèle).

Avis favorable unanime à l'exception de la **CGT** qui s'abstient.

Déficits de caisse 2010 et 2011 (pour délibération)

Il est de la responsabilité personnelle des régisseurs de recettes d'encaisser les recettes dont ils ont la charge : leur responsabilité pécuniaire est engagée lorsqu'un déficit est constaté. Une procédure peut conduire à une remise gracieuse de leur responsabilité. Cette procédure est proposée pour avis favorable.

De 2007 à 2010, le montant annuel du déficit de caisse est en baisse continue.

Avis favorable unanime.

Politique de démocratisation culturelle et plan d'action (pour information)

Ce point sur le bilan des actions et les axes de développement a été demandé par la tutelle MCC dans le cadre de la promotion de la « culture partagée ».

Bilan :

Le public du champ social est une « cible » prioritaire, mais un seul emploi (ETP) étant consacré à cette mission, l'établissement travaille surtout avec des partenaires, qui sont souvent des associations.

L'Observatoire des publics est relancé auprès des visiteurs individuels de plus de 11 ans, dans les collections, les expositions et l'auditorium.

Axes de développement :

La Direction a décidé d'étendre aux expositions temporaires la mesure de la gratuité des accès aux collections permanentes pour les 18/25 ans et les enseignants.

La **CGT** demande à la tutelle MCC si cette mesure est généralisée. Réponse : il s'agit d'une mesure expérimentale ; seul le M'OO en a pris l'initiative.

Une médiation adaptée aux publics spécifiques (familles, publics handicapés...) sera proposée sur des applications smartphones, dans le cadre de la délégation de service public.

Procès verbal de la séance du 23 juin 2011 (pour délibération)

Le PV est approuvé à l'unanimité. (Il s'agit d'approuver la conformité du PV aux débats de la séance).

Un point à noter :

Le Président : « *Une des solutions immédiates d'extension des espaces d'exposition qui pourrait être envisagée serait d'externaliser une partie des personnels pour récupérer les bureaux et en faire des espaces d'exposition. Cette transformation en galerie pourrait s'effectuer sans grands travaux.* »

Chacun aura compris qu'il ne s'agit pas « d'externaliser une partie des personnels », mais de déplacer hors-les-murs leurs locaux de travail. Vers des bureaux open space ?

Calendrier 2012 des séances du Conseil d'administration (pour information)

Jeudi 29 mars

Jeudi 28 juin

Jeudi 29 novembre

Vos représentants **CGT** au Conseil d'administration de l'établissement public Orsay-Orangerie sont à votre disposition pour toutes informations complémentaires (sur les éléments de bilan seulement).

Bulletin d'adhésion à la **CGT**

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Tél. : E-mail :

A retourner à : **CGT-SMO**, 62, rue de Lille, 75343 PARIS cedex 07

ou : **CGT-Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001 PARIS